

MaFiscalite.com, la 1ère plateforme française qui porte assistance aux contribuables pour les déclarations d'impôts

Dans un monde où la fiscalité se complexifie de jour en jour, le contribuable n'a pas toujours accès à une assistance fiscale simple, de qualité et abordable. Voilà ce qui a motivé les deux fondateurs à créer MaFiscalite.com (www.mafiscalite.com), une plateforme qui permet à la fois de mieux se défendre devant l'administration fiscale grâce à des modèles de documents et un accès à un avocat fiscaliste, mais aussi qui permet d'aborder la période de déclaration fiscale en toute sérénité grâce à des simulateurs d'impôts et à une assistance possible pour remplir sa feuille d'impôt.

Eve d'Onorio di Méo, Avocat Fiscaliste et Co-fondatrice : « *Notre idée est de démocratiser l'accès au droit fiscal pour tous les contribuables, particuliers et entreprises. MaFiscalité.com est votre outil d'optimisation et de défense vis-à-vis de l'Administration fiscale.* »

Jean-René Alonso, Président et Co-fondateur : « *MaFiscalité.com, c'est tout pour la gestion de vos impôts et de votre fiscalité en un clic : le couteau suisse de la fiscalité.* »

MaFiscalite.com lance au printemps 2017 son service de simulateur d'impôts et d'assistance à la déclaration fiscale avec un avocat. Tout est prévu sur la plateforme pour ne pas angoisser pendant la période de déclaration.

Premièrement, afin d'anticiper des économies d'impôts ou tout simplement pour connaître le montant de l'impôt qui sera dû, le contribuable a la possibilité de réaliser sur le site des simulations d'impôt sur le revenu (IR) ou d'ISF moyennant 2,99 euros. Deux autres simulateurs pour calculer l'imposition sur une plus-value immobilière ou des droits de succession sont également accessibles pour le même prix.

Deuxièmement, la déclaration en ligne d'IR devenant progressivement obligatoire, MaFiscalité propose au contribuable de faire appel à l'un des avocats référencés sur le site pour effectuer sa déclaration (IR pour 199 euros et ISF pour 399 euros). Il suffit au client de remplir un formulaire directement sur le site qui sera ensuite adressé à l'avocat de son choix pour que celui-ci réalise sa déclaration en ligne.

Dès le printemps 2018, MaFiscalite.com ira encore plus loin dans sa démarche d'assistance au contribuable avec un outil de déclaration en ligne qui sera disponible et accessible par tous à partir de 29 euros. MaFiscalite.com envisage de donner la possibilité au contribuable grâce à un logiciel simple et intuitif de déclarer plus facilement ses impôts et de transmettre en ligne les données directement à l'administration fiscale. Le prélèvement à la source - parce qu'il va engendrer des demandes de remboursement de trop perçu à l'Administration fiscale - va modifier le comportement du contribuable qui ne déclarera plus ses revenus pour payer un impôt, mais pour récupérer une somme d'argent s'il bénéficie de dispositifs de déduction ou réduction d'impôt.



Contact Presse :
Eve d'Onorio di Méo
edonorio@mafiscalite.com

A propos de MaFiscalite.com

1ère « Legaltech » d'assistance fiscale en ligne, ce site internet a pour objet le règlement de petits litiges en matière fiscale et l'assistance à la déclaration fiscale. Particuliers et entreprises peuvent désormais réaliser des démarches fiscales en un clic grâce à des modèles de documents, des simulateurs d'impôts, et un support à la déclaration. Pour aller plus loin, ils peuvent rentrer en contact avec un avocat fiscaliste de leur choix référencé sur le site. Les experts du droit et du chiffre peuvent aussi satisfaire leur besoin documentaire grâce à un abonnement annuel à notre base de données.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet www.mafiscalite.com
Twitter : @mafiscalite - **Facebook :** <https://www.facebook.com/Mafiscalite/>